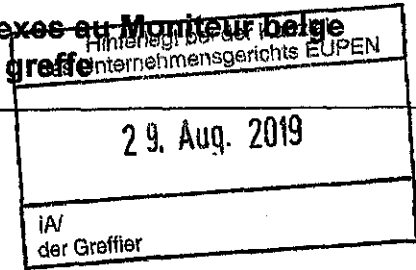




Copie à publier aux annexes au **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe



19120268

N° d'entreprise : **0257 864 701**

Dénomination

(en entier) : **FINEST**

(en abrégé) : **en allemand FINOST**

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **4700 EUPEN, Rathausplatz 00**

Objet de l'acte : Adresse du siège social : précision - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 : Désignation d'un contrôleur aux comptes - Nominations statutaires.

Adresse du siège social : précision

Jusqu'à présent, l'adresse du siège social était indiquée comme suit : Rathausplatz 00 à 4700 Eupen ; il convient de l'indiquer comme suit : Rathausplatz 14 à 4700 Eupen.

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 :

Point 8 - Désignation d'un contrôleur aux comptes.

Sur proposition du Conseil d'administration et en vertu de l'article 21 des statuts, l'Assemblée générale désigne, par 991.348 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, la Société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue Jausse 49 à 5100 Naninne en qualité de Contrôleur aux comptes.

Elle sera représentée par Monsieur Guy CREMER, réviseur d'entreprise. Ses émoluments annuels indexés sont fixés à 3.110 EUR, hors T.V.A.

La date d'entrée en vigueur est le 01/07/2019. Ce mandat est valable pour une durée de trois ans.

Point 9 - Nominations statutaires.

9.1. Confirmation des cooptations

Suite aux élections du 14 octobre 2018, à l'installation des nouveaux conseils communaux le 3 décembre 2018 et au décès d'un administrateur en date du 18 décembre 2018, le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a pris acte de la démission de plein droit de Mme Monika DETHIER-NEUMANN (ECOLO/Eupen), de MM. Franz-Joseph PAUELS (IDG/Amel), Karl-Heinz CORNELY (CSP-CDH/Burg-Reuland), Emil DANNEMARK (PFF-MR/Bütgenbach), Karl-Heinz KLINKENBERG (PFF-MR/Eupen), Alfred LECERF (CSP-CDH/Lontzen) et Thierry WIMMER (CSP-CDH/Plombières).

Le Conseil d'administration a nommé, par cooptation et en application des articles 12 et 25 des statuts :

- Proposition de la commune de Burg-Reuland

Sur proposition du Conseil communal de la commune de Burg-Reuland du 28 février 2019, Monsieur Ralph SCHWALL est nommé au mandat de membre du Conseil d'administration, en vue d'achever le mandat de Monsieur Karl-Heinz CORNELY.

Monsieur Ralph SCHWALL appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire de sorte que la proportionnalité est respectée.

- Propositions de la ville d'Eupen

Sur proposition du Conseil communal de la Ville d'Eupen du 3 décembre 2018 :

oMadame Lisa RADERMEKER est nommée au mandat de membre du Conseil d'administration, en vue d'achever le mandat de Madame Monika DETHIER-NEUMANN.

Madame Lisa RADERMEKER appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire de sorte que la proportionnalité est respectée.

oMonsieur Philippe HUNGER est nommé au mandat de membre du Conseil d'administration, en vue d'achever le mandat de Monsieur Karl-Heinz KLINKENBERG.

Monsieur Philippe HUNGER appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire de sorte que la proportionnalité est respectée.

- Proposition de la commune de Lontzen

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Sur proposition du Conseil communal de la commune de Lontzen du 3 décembre 2018, Madame Sandra HOUBEN-MEESSEN est nommée au mandat de membre du Conseil d'administration, en vue d'achever le mandat de Monsieur Alfred LECERF.

Madame Sandra HOUBEN-MEESSEN appartient au même groupe politique que le membre démissionnaire de sorte que la proportionnalité est respectée.

Tous les mandats se terminent avec l'Assemblée générale de ce jour.

Cette décision est prise à l'unanimité.

9.2. Renouvellement du Conseil d'administration

Avant le 1er mars 2019, les communes associées ont fait parvenir au secrétariat de l'intercommunale FINEST la composition politique de leurs conseils communaux, c.-à-d. les déclarations individuelles facultatives d'appareillement ou de regroupement en vertu de l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 23 des statuts.

A partir de l'Assemblée générale de ce jour les mandats seront attribués à raison d'un mandat par commune.

La répartition des sièges se fait en tenant compte de la représentation proportionnelle de la totalité des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

De ce fait, le Conseil d'administration se compose comme suit : CSP/CDH 4 sièges – PFF/MR 3 sièges – GL/IC 3 sièges – ECOLO 1 siège – SP/PS 1 siège.

En vertu de l'article 12 des statuts, l'Assemblée générale nomme à l'unanimité comme membre du Conseil d'administration:

- a) sur proposition de la commune d'Amel : Monsieur Norbert MERTES
- b) sur proposition de la commune de Büllingen : Monsieur Friedhelm WIRTZ
- c) sur proposition de la commune de Burg-Reuland : Monsieur Serge DOLLENDORF
- d) sur proposition de la commune de Bütgenbach : Monsieur José HECK
- e) sur proposition de la ville d'Eupen : Monsieur Fabrice PAULUS
- f) sur proposition de la commune de Kelms : Monsieur Marcel STROUGMAYER
- g) sur proposition de la commune de Lontzen : Monsieur Etienne SIMAR
- h) sur proposition de la ville de Malmédy : Monsieur Mathieu BRONLET
- i) sur proposition de la commune de Plombières : Madame Michelle HABETS
- j) sur proposition de la commune de Raeren : Monsieur August BOFFENRATH
- k) sur proposition de la ville de Sankt Vith : Monsieur Jean-Claude MICHELS
- l) sur proposition de la commune de Waimers : Monsieur Laurent CRASSON

Etienne SIMAR, Administrateur.

August BOFFENRATH, Vice-Président.

A été déposé en même temps :

le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 2019.